La rentrée parlementaire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La faillite a été provoquée par une politique de facilité. Il faut faire le contraire. M. Daladier doit choisir.

La Fédération Républicaine ne peut accorder sa confiance qu'à un gouvernement farouchement résolu à rétablir la production des industries de la défense nationale celle des industries lourdes. La Fédération ne songe pas à toucher aux lois du progrès social, « mais elle est contre les lois antisociales comme la loi de 40 heures qui, selon M. Laurent entraîne la misère pour toutes les classes de la Société ».

Les décrets-lois ne peuvent être considérés que comme une préface. Depuis la nuit du 4 au 5 octobre, M. Daladier est devenu le mandataire de la Fédération Républicaine pour rétablir l'autorité du Gouvernement. Il félicite M. Daladier d'avoir prouvé que le Gouvernement pouvait retrouver son autorité.

Pour l'orateur le 30 novembre fut la victoire du bon sens.

« Les lamentables incidents d'Italie ajoute-t-il prouvent la nécessité du rassemblement de tous les hommes d'ordre. La Fédération Républicaine est prête à ce rassemblement, à condition d'être assurée d'un chef et d'un programme. Ce programme est net. Il comporte la suppression de tous les organes parasitaires de l'Etat, la subordination de tout à la défense nationale, la réforme électorale. La Fédération Républicaine suivra le Président du Conseil sur une route en ligne droite. »

M. CHATEAU

M. CHATEAU (Trad. ind.) n'approuve pas les décrets-lois, mais approuve la politique extérieure du Gouvernement. Il déplore la politique de répression à l'égard des masses laborieuses.

M. Chateau critique la politique financière du Gouvernement, qui favorise surtout les producteurs et les grossistes aux dépens du consommateur. Le Gouvernement a fait emploi de gaz lacrymogènes contre les ouvriers. La réaction estime qu'elle a remporté une victoire.

M. Chateau déclare que le pays doit être en paix mais une paix obtenue sans régression sans répression qu'il faut amnistier les grévistes que le chef du Gouvernement doit s'appuyer encore sur une majorité de Front Populaire.

L'orateur regrette que les dépenses excessives d'armement de la France aient empêché le Front Populaire de réaliser certaines réformes sociales, et il ajoute que si l'on veut une politique sociale généreuse, il ne faut pas tourner le dos à une politique extérieure d'accords, de rapprochements, de désarmement.

M. DOMMANGE

M. DOMMANGE (ind. d'U. R.) demande si le vague démenti opposé par M. Daladier le 13 octobre à des propos tenus sur la crise internationale visait les affirmations de M. Jouhaux et, dans ce cas, sur les raisons pour lesquelles il n'y avait pas eu démenti formel. Le député rappelle les deux dévaluations, la disparition de 40 % du stock d'or et les 30 milliards qui restaient dans les caisses après deux ans de Front Populaire. Il remarque que, en deux ans, les prix ont augmenté de 54 %. Le nombre des chômeurs ne tient que croître en dépit de la nomination de 200 000 fonctionnaires et cheminots, et il conclut que travailler 40 heures est une folie si on entend augmenter le revenu national.

M. Dommange demande qu'une double patente soit imposée aux commerçants étrangers. Il prie le Gouvernement de persévérer dans sa politique de fermeté à l'égard des agitateurs et de mettre ses actes en accord avec ses paroles, le Gouvernement doit dissoudre le Parti Communiste en vertu de la loi de janvier 1936.

« Nous soutiendrons, conclut-il, le Gouvernement dans la mesure où il soutiendra les intérêts de la France. Un gouvernement à la majorité qu'il mérite. »

M. RÉGIS

M. RÉGIS (Soc. Unit.) interpelle le Gouvernement sur sa politique fiscale. Un climat de sacrifices avait été créé en France, mais à condition que ceux-ci soient équitablement répartis. Or MM. Daladier et Reynaud ont accablé le travail et eurent une extrême mansuétude pour le capital. La taxe frappe surtout les petits revenus professionnels. La proportion est bien plus considérable pour les revenus du travail que pour les gros revenus du capital.

L'orateur regrette que le ministre des Finances aient 21 millions d'assujettis alors qu'il assure un dividende plus important aux possesseurs d'actions de la Banque de France. La classe ouvrière s'est dressée tout entière contre les décrets-lois, elle réclame la lutte contre la fraude fiscale, le carnet d'identité fiscale.

M. BIETRIX interrompt et met en cause M. Blum. Ce dernier demande des explications.

M. Bietrix répète ce qu'il a dit et ajoute à l'adresse de l'ancien premier ministre : « Vous êtes un démolisseur du pays ».

M. RÉGIS reprend son discours et conclut en déclarant que les sacrifices doivent être égaux pour tous et acceptés par une majorité de Front populaire.

M. Jacques DUCLOS

M. Jacques DUCLOS interpelle sur la politique générale du Gouvernement. Il demande l'abrogation immédiate des décrets-lois, ceux-ci sont injustes et ne peuvent nullement aboutir au redressement économique de la France. Il s'en prend alors à tous les ministres et notamment à M. Mandel « ministre de seconde zone ».

Attaquant alors M. Daladier, il le met en contradiction avec lui-même. Il regrette la non-mobilisation des capitaux des 200 familles.

M. Duclos qualifie les décrets-lois de politique fiscale réactionnaire. Il déclare qu'on a libéré les cagoulards.

A droite : Parlez-nous du général de Miller...

Il accuse le président du Conseil d'avoir violé le droit syndical. L'ordre n'a jamais été menacé.

Selon l'orateur on a dressé l'armée contre le peuple et calomnié l'armée (Exc. iron. dr.).

On a dit, continue M. Duclos, que c'était à cause de l'armée qu'on a été obligé d'accepter le diktat de Munich. L'Italie cependant réclame la Corse et la Tunisie et l'Allemagne ne renonce pas à ses revendications coloniales.

M. Duclos prononce à l'égard de la droite des paroles qui se perdent dans le bruit.

Il demande qu'on donne la parole au pays.

Dans tout l'hémicycle de très nombreux députés applaudissent, ainsi que M. Daladier.

M. Duclos répète que son parti est prêt à aller devant le pays. Il accuse le Gouvernement de fermer des usines d'aviation et de saboter l'économie nationale. Ce n'est pas nous dit-il qui avons provoqué les grèves du Havre. M. Meyer a dit lui-même que la grève était due au ministre de la Marine marchande ».

M. MEYER repond que « l'Humanité » a rapporté certains propos inexactement. Il croyait seulement que la réquisition des bateaux n'était pas nécessaire comme il n'était pas certain que les marins fissent grève, la réquisition lui semblait prématurée.

Et M. Duclos termine son interpellation en déclarant au gouvernement : « Allez vous-en ! »

MM. ELMIGER et GRAT

M. ELMIGER développe rapidement son interpellation sur la politique générale du Gouvernement et rappelle les sacrifices que tous les citoyens doivent consentir pour le redressement économique et financier du pays.

Pour M. Félix GRAT la question essentielle est d'ordre impérial, il ne faut pas qu'il soit question de cession de territoires coloniaux. Il souligne l'importance du position que la France possède en Méditerranée orientale et qu'elle a payé du sang de 10 000 hommes et de vingt milliards de francs. Or, la propagande italo-allemande s'exerce librement contre nous en Syrie comme si nous devions partir.

M. Grat demande au ministre des Affaires étrangères de lui apporter des apaisements à ce sujet d'affirmer que l'intégrité de notre empire ne sera pas davantage menacé et que la politique d'abandon est finie.

M. COLOMB

M. COLOMB interpelle le gouvernement sur sa politique générale et sur ses décrets-lois. Il remarque que M. Daladier a évité la guerre. Il affirme que le Front populaire a fait perdre beaucoup d'alliances à notre pays en mobilisant contre l'Allemagne pour la Tchécoslovaquie. M. Daladier a sauvé l'honneur et la paix. L'orateur votera donc pour lui.

L'orateur félicite M. Daladier d'avoir fait évacuer les usines et brisé la grève générale, c'est ainsi que M. Daladier a sauvé le régime. C'est, en effet, à la suite de grèves générales qu'Hitler et Mussolini ont pris le pouvoir dans leur pays.

Quand aux décrets-lois, M. Paul Reynaud n'a fait en les prenant que tenter de réparer la faillite du Front populaire.

L'orateur reproche au Front populaire au pouvoir deux ans durant d'avoir fait payer les pauvres. Puis en concluant, il demande l'union de tous les Français et en ajoutant à M. Daladier qu'il n'avait pas le droit de s'en aller.

Séance levée à 20 h. 25 suite demain matin à 9 h. 30.

M. PAUL REYNAUD PARLERA AUJOURD'HUI

Paris, 8. — C'est demain matin que M. Paul Reynaud, ministre des Finances, prendra la parole dans le debat en cours sur la politique générale du Gouvernement, pour exposer les premiers résultats financiers et économiques du plan de redressement amorcé par les décrets-lois du 12 novembre. Le ministre fera sans doute allusion à la nécessité du maintien de l'équilibre du budget ordinaire de 1939 et de son vote définitif avant la clôture de la présente session et annoncera à la Chambre que pour hâter les délibérations le Gouvernement dépose un projet tendant à simplifier et à accélérer la procédure en autorisant le vote global des crédits budgétaires au lieu du vote chapitre par chapitre comme il est prévu dans la loi de 1871.

Conformément à la décision de la conférence des présidents la discussion de ce projet viendrait en tête de l'ordre du jour de la séance de mardi, celle du budget lui-même étant fixée au jeudi 15 si le rapport général est prêt à ce moment à être distribué.

A l'ordre du jour de mardi figure également le projet ratifiant les traités et accords franco-siamois, adopté cet après-midi par la Commission des Affaires étrangères.

LES ORDRES DU JOUR

Paris, 8. — C'est seulement après que tous les interpellateurs auront parlé que le président de la Chambre donnera connaissance demain après-midi à l'Assemblée des ordres du jour présentés. La plupart de ces textes seront élaborés sans doute par les groupes demain matin ou au début de l'après-midi.

Toutefois le groupe socialiste a déjà déposé le sien, qui proclame que « la Chambre, conformément aux vœux du Suffrage Universel en 1936 demeure fidèle à la majorité du Rassemblement Populaire ». Ses porte-parole se proposent de réclamer la priorité en faveur de ce texte ce qui pourrait gêner un certain nombre de membres de l'U. S. R. et du groupe radical-socialiste. Toutefois il est possible que ce dernier groupe estime que la meilleure manière pour la Chambre de prouver sa confiance au Gouvernement est d'entreprendre au plus tôt son œuvre législative, en partant cette discussion budgétaire et qu'il propose en conséquence l'ordre du jour pur et simple qui prendrait alors cette signification en même temps que celle d'une approbation de la politique de relèvement économique et financier du Gouvernement dont le vote d'un budget en équilibre fait partie intégrante.

La conférence des Présidents a fixé le temps de parole des différents groupes

Paris 8. — La conférence des présidents, à laquelle assistait M. Daladier au cours de sa réunion tenue pendant la suspension de séance a réparti le temps de parole entre les groupes suivant l'importance de leurs effectifs. Le groupe socialiste qui est le plus nombreux aura droit à un total de deux heures au lieu de deux heures et demie comme il le devrait. Auront droit à 1 h. 30 : les communistes, les radicaux-socialistes, la Fédération Républicaine ; à 45 minutes la Gauche radicale et indépendante, les indépendants de gauche ; une demi-heure : l'Union Socialiste et Républicaine ; 25 minutes dans la discussion générale.

Les autres groupes n'ont demandé la parole que pour les explications de votes et leurs représentants pourront parler pendant un quart d'heure.

Enfin, tous les groupes pourront expliquer leur vote pendant cinq minutes.

Les explications du Gouvernement dureront environ trois heures. Le débat durera donc en total 14 h. et demie ce qui permettra d'en terminer samedi vers midi, ou demain soir si le temps de parole n'est pas utilisé par tous les orateurs inscrits.

DANS LES GROUPES

Le communiqué de l'U. S. R.

Voici le communiqué de l'U. S. R. :

« Le groupe parlementaire de l'U. S. R. s'est réuni sous la présidence de M. Frossard. Il a procédé à un large échange de vues sur la situation politique. Il ne déterminera son vote qu'à la fin du débat. Il a chargé M. Gabriel Lafaye d'intervenir en son nom dans la discussion de politique générale qui s'engagera cet après-midi.

» Le bureau exécutif du parti assistait à la réunion et son secrétaire, M. Favier, a précisé la position des fédérations d'après la résolution du petit congrès.

» Le groupe a décidé enfin de déposer une proposition de loi portant amnistie pénale et administrative pour faits de grève. »

Au groupe de l'Alliance des républicains de gauche

Le groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants publie le communiqué suivant :

« M. Barety, président, a exposé la situation politique en indiquant quelle était à son avis la position que devait prendre les membres du groupe.

» M. Barety a rendu compte des travaux de la commission des finances.

» Une longue discussion a ensuite eu lieu au cours de laquelle ont été examinées les questions susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la Chambre : budget, réforme électorale, décrets-lois, etc.

» MM. Piatri, Pierre Berangé, Brille, de Lestapis, Prosper Blanc, Magnan de Champeaux, etc. ont participé à cette discussion. »

A la Gauche Démocratique

Le groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante réuni sous la présidence de M. Guernier, a approuvé à l'unanimité les mesures d'ordre prises au cours des grèves maritimes par le ministre de la Marine marchande et l'énergie avec laquelle il en a spontanément assuré l'exécution.

LE GROUPE RADICAL-SOCIALISTE PRÉSENTERA UN AMENDEMENT AU DÉCRET SUR LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE

UN ABATTEMENT A LA BASE DE 6.000 FRANCS SERAIT PRÉVU QUI SERAIT PORTÉ A 10.000 FRANCS POUR LES PÈRES DE FAMILLE DE TROIS ENFANTS

Une soixantaine de députés assistaient à la réunion au cours de laquelle M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale, a est explique sur les sanctions à prendre vis-à-vis des grévistes du corps enseignant. Il a indiqué que le nombre des dossiers à instruire étant de deux à trois mille il n'avait pas eu le temps de les étudier tous et que, tout en faisant preuve d'indulgence, il frapperait tous les défaillants responsables.

Indiquons également que, parmi les amendements qui seront présentés à la Commission des finances figure un texte ayant quelque chance d'être accepté par le ministre des Finances et prévoyant un abattement à la base de 6.000 francs pour la contribution nationale exceptionnelle de 2 % sur les revenus professionnels. Cet abattement serait porté à 10.000 francs pour les pères de famille à partir de trois enfants avec comme contre-partie : augmentation des droits de succession pour les gros héritages, surtout en ligne collatérale.

UN ORDRE DU JOUR DU GROUPE SOCIALISTE

D'après son communiqué, le groupe socialiste a confirmé son intention de réclamer la discussion immédiate des quatre interpellations déposées en son nom par MM. Regis (politique financière) ; Rives (Politique économique) ; Laurent (Politique sociale), et Serol (Politique générale).

Il a autorisé M. Arnol à déposer une demande d'interpellation sur les représailles et sanctions consécutives à la grève du 30 novembre ».

Le groupe a adopté en outre à l'unanimité un ordre du jour protestant contre les bombardements des villes ouvertes de l'Espagne Républicaine, demandant au gouvernement français de se mettre immédiatement en rapport avec tous les états civilisés et les grandes autorités spirituelles du monde pour y mettre un terme rapide adressant au gouvernement républicain et au peuple d'Espagne l'expression de sa profonde sympathie et formulant le vœu que tous les fils de l'Espagne se délivrent enfin de l'invasion étrangère se rejoignent librement, dans l'indépendance et la paix de leur patrie réconciliée.

Le groupe communiste proteste contre la politique du gouvernement

Paris, 8. — Le groupe communiste, réuni ce matin a publié à l'issue de sa séance un communiqué protestant contre les méthodes du gouvernement Daladier. Le groupe souligne l'attitude hostile des communistes à l'égard de la politique extérieure du cabinet signale le dépôt prochain d'une proposition d'amnistie pour tous les travailleurs frappés pour faits de grève.

COURTE SÉANCE AU SÉNAT

Paris, 8. — La première séance de la deuxième session extraordinaire de 1938 est ouverte au Sénat. A 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney, MM. Camille Chautemps, vice président du Conseil ; Queuille et de Chappedelaine sont au banc du gouvernement.

Le président donne lecture du décret convoquant le parlement en session extraordinaire, puis il salue la mémoire de M. Victor Judet, sénateur de la Creuse, décédé pendant l'intercession. Il évoque la longue carrière parlementaire de celui qui fut au Luxembourg le successeur de René Viviani.

M. Jeanneney prononce l'éloge funèbre de M. Maurice Flayelle, sénateur des Vosges, décédé hier, subitement, à Paris.

Le président donne ensuite lecture des interpellations déposés pendant les vacances, les dates de discussion en seront fixées ultérieurement.

Le Sénat décide que le renouvellement annuel de la commission des finances aura lieu le vendredi 16 décembre, sur rapport de M. Gros. Il valide les opérations électorales qui ont eu lieu dans le département de la Haute-Garonne, pour le remplacement de M. Savignol. En conséquence M. Ernest Beluel est admis à siéger comme sénateur. Il est ensuite procédé au tirage au sort des bureaux.

Le Sénat s'ajourne à mardi 16 h. et la séance est levée à 15 h. 35.

Les règles d'éligibilité des candidats aux élections législatives

Une proposition de loi de M. Victor Boret, ancien ministre

M. Victor Boret, ancien ministre a déposé aujourd'hui sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à compléter les règles d'éligibilité des candidats aux élections législatives.

Le sénateur de la Vienne estime que le but que se proposent les partisans de la représentation proportionnelle, c'est avant tout de soustraire l'élu à la pression des intérêts particuliers.

Élévation de l'âge d'éligibilité à 30 ans

Mais dans quelle catégorie choisir ? M. Victor Boret répond : D'abord parmi les hommes en pleine maturité d'esprit (d'où élévation de l'âge d'éligibilité à 30 ans) et en plus vigueur physique et intellectuelle (limite d'âge de 70 ans).

Ensuite parmi ceux qui se sont déjà dévoués à l'intérêt général soit dans leur commune, soit dans leur département, soit dans le cadre de leur profession ou de leur classe sociale. Ou bien parmi ceux qui ont accepté la tâche ingrate d'appliquer la loi. La responsabilité collective qu'ils ont ainsi acceptée fait bien augurer de leur dévouement et de leur largeur de vues. Les anciens députés et les anciens sénateurs pourront être candidats s'ils ont pendant 2 ans au moins participé aux travaux législatifs.

Être marié et père de deux enfants

Par ailleurs, M. Victor Boret estime qu'il serait désirable de voir chaque candidat satisfaire à une autre condition à savoir : Être marié et père de deux enfants, sûre garantie que son action parlementaire s'exercera pour l'avenir du pays comme l'activité qu'il déploie chez lui pour rassurer l'avenir de ses enfants. Le sens de l'intérêt général doit en effet se combiner avec le sens familial. Enfin le sénateur de la Vienne demande que l'éligibilité soit refusée aux naturalisés.

M. Paul Reynaud indique à la Commission des Finances que 6 milliards de capitaux exportés sont rentrés depuis Novembre

Il annoue d'autre part qu'il est impossible d'augmenter actuellement le taux de l'allocation de chômage

Paris, 8. — La Commission des finances de la Chambre a siégé jusqu'à 3 h. 45 ce matin répondant à diverses questions et suggestions. M. Paul REYNAUD a indiqué notamment que le plan Marquet n'est pas touché par les décrets du 12 novembre « que 6 milliards de capitaux exportés sont rentrés depuis novembre ; qu'il est impossible d'augmenter actuellement le taux de l'allocation de chômage. Le ministre fait procéder à l'examen du rapport sur le projet de loi concernant la retraite des vieux travailleurs. Il est inopportun, pour l'instant du moins, de procéder à une frappe de nouvelles pièces d'argent. Dans l'état actuel des besoins du Trésor, il n'est pas possible de diminuer le rendement des mesures qui ont été prises par décrets-lois.

LA RENTRÉE DES IMPOTS

Paris 8. — Le ministère des Finances fait connaître que la centralisation des recouvrements effectués pendant le mois de novembre dernier, au titre des produits indirects vient d'être terminée. Elle fait apparaître par rapport aux évaluations correspondantes, une plus-value de 175 millions et marque une très nette amélioration sur le mois précédent.

A LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA CHAMBRE

M. Georges Bonnet sera entendu la semaine prochaine

Le rapport approuvant le renouvellement du traité franco-siamois a été adopté à l'unanimité

Paris, 8. — La Commission des Affaires étrangères de la Chambre a discuté et adopté, à l'unanimité, le rapport de M. Maxence Bibié favorable à la ratification du traité d'amitié et l'arrangement commercial et douanier conclus avec le Siam concernant l'Indochine.

M. Paul Bastid ayant signalé le rapprochement intellectuel actuellement en voie de réalisation entre le Siam et la France, l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre en sera demandé très prochainement.

L'audition de M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères qui avait été prévue pour cet après-midi, a été renvoyée à la semaine prochaine.

LA TRANCHE DE NOËL DE LA LOTERIE NATIONALE SERA TIRÉE LE 27 DÉCEMBRE A STRASBOURG

Paris 8. — Sur autorisation spéciale du ministre des Finances le tirage de Noël de la Loterie Nationale (1re tranche 1938) aura lieu à Strasbourg le mercredi 27 décembre à 21 heures.

Les marins du Havre se sont prononcés hier à bulletin secret sur la reprise du travail

Le Havre, 8. — Au cours de la réunion qu'ils ont tenue, cet après-midi, salle Franklin, les marins en grève ont décidé de procéder demain matin, à un vote à bulletins secrets sur la reprise du travail. Le résultat sera connu demain après-midi.

A LA ROCHELLE LE SECRÉTAIRE RÉGIONAL DES OUVRIERS DU BATIMENT EST CONDAMNÉ

La Rochelle, 8. — Le Tribunal correctionnel a condamné, cet après-midi, à 4 mois de prison et 300 fr d'amende le secrétaire régional des ouvriers du Bâtiment, le nommé Marcel Pommereul, âgé de 27 ans, pour entrave à la liberté du travail.

Après la reprise du travail dans la région de Valenciennes

Les plaintes continuent d'affluer au Parquet de Valenciennes et motivent de nombreuses inculpations nouvelles pour faits de grève

La décision de reprise du travail prise par le Comité central de grève dans l'arrondissement de Valenciennes a ramené le calme dans la région. Une grande partie des ouvriers avait déjà repris le travail. Beaucoup d'autres vont être réembauchés selon le rythme de remise en route des industries que le conflit a paralysées mais il apparaît déjà qu'un bon nombre d'ardents grévistes retrouveront difficilement leur emploi. Il y a eu dans l'ensemble de l'arrondissement des licenciements en masse.

Un délégué ouvrier est arrêté... ...Un autre se rend à la Justice

Nous avons signalé hier que depuis plusieurs jours la gendarmerie d'Anzin recherchait en vain un délégué des ouvriers des usines Escaut et Meuse, Gabriel Proust, demeurant 50, rue Lavaissière cité Carpeaux à Raismes. La gendarmerie a pu retrouver la trace de Proust qui a été arrêté hier matin au Quesnoy où il s'était retiré.

Un autre délégué ouvrier, Edouard Boursier, 49 ans, foreur, travaillant à l'usine des Wagons-Lits de Marly restait introuvable. Le gendarme Lefort, de Valenciennes, s'était en vain présenté à son domicile, 38, chemin des Alliés, pour lui notifier son inculpation d'entrave à la liberté du travail.

Hier matin Edouard Boursier s'est volontairement présenté à la gendarmerie.

De nombreuses plaintes

Le Parquet de Valenciennes et les brigades de gendarmerie de la région sont assaillis de plaintes portées par des nuvriers contre des grévistes.

A Quiévrechain, la gendarmerie a notamment reçu les plaintes de sept habitants de Quiévrain qui déclarent avoir été assaillis par des grévistes frabancals alors qu'ils étaient franchir la frontière. Plusieurs manifestants qui ont été identifiés seront l'objet de poursuites.

A Marly, l'enquête se poursuit sur l'affaire d'entrave à la liberté du travail dans laquelle est notamment inculpé M. Carpentier, maire de Marly, et sur des représailles qui auraient été exercées contre des ouvriers qui auraient repris le travail. Les mêmes faits donnent lieu à investigations à Douai.

A Crespin, c'est encore un dirigeant ouvrier qui est l'objet d'une enquête fort délicate. Partout, police et gendarmerie ne chôment pas. Et cela promet encore une série d'audiences bien chargées pour le tribunal correctionnel.

UNE JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE SOLIDARITÉ DES SYNDICATS OUVRIERS DU NORD

L'U. D. des Syndicats ouvriers du Nord a adressé aux usines locales une circulaire dont voici les principaux passages :

« Comme vous le savez la C.G.T. a décidé de prendre la direction du mouvement national de solidarité et de centraliser les fonds disponibles pour venir en aide aux victimes de la répression gouvernementale et patronale.

» Mais avant que la C.G.T. soit en mesure de répartir les secours aux intéressés, il faut, de toute urgence, que les licenciés, les emprisonnés, les condamnés et leur famille, soient immédiatement secourus.

» Pour atteindre ce premier objectif, l'Union départementale a décidé que le dimanche 11 décembre serait entièrement consacré à une journée départementale de solidarité.

» En conséquence, nous vous chargeons d'organiser cette journée de solidarité dans le secteur de votre union locale, de mobiliser les syndicats et tous les militants pour pratiquer en masse le collectage dans les communes, les cités et les villages.

» Les secrétaires de l'Union départementale participeront effectivement au collectage ainsi que les secrétaires des unions locales.

» Tout doit être mis en œuvre en vue d'obtenir un succès considérable et de s'assurer le concours des municipalités et des groupes de jeunesses.

» L'effort massif doit porter sur les lieux publics, dans les rues, dans les gares dans les salles de spectacles et partout où les collecteurs peuvent se mettre en contact avec le public pour recueillir la part de chacun.

» Dans la soirée de dimanche les sommes correspondantes doivent être centralisées au siège de chaque union locale et faire l'objet d'une répartition équitable entre toutes les victimes et leur famille.

» En plus de ces décisions destinées à donner à la journée du 11 décembre la plus grande somme de résultat, nous vous chargeons de faire inscrire dans les foyers municipaux de chômage tous les licenciés des usines et des établissements du secteur de votre union locale. »

LE DRAME D'HANGEST-SUR-SOMME

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Toutes les recherches opérées jusqu'à ce jour, aussi bien de jour que de nuit, n'avaient donné aucun résultat. Des battues avaient été faites dans les bois et dans les marais environnant Hengest-sur-Somme.

Dans une grange

Hier matin, les gendarmes d'Airaines apprenaient de source sûre qu'un individu étranger à la commune de Dreuil-Hamel envoyait des enfants chercher des vivres et du pain.

Ils procédèrent à des recherches et finalement découvrirent, sous de la paille dans une grange, un individu hâve et déguenillé, qui fut identifié comme étant Florent Croute.

Ce dernier ne fit aucune difficulté pour reconnaître qu'il était bien l'assassin d'Hengest-sur-Somme et il expliqua qu'il était rentré d'Amiens avec M. Carpentier et que tous deux s'étaient rendus chez lui pour y boire un dernier verre. Mais Croute avait demandé à son ami de lui rembourser une somme de cinquante francs qu'il lui devait depuis quelques jours. Une discussion s'était élevée et Croute, saisissant une brique, en avait porté plusieurs coups à M. Carpentier, qui avait été tué sur le coup.

Il avait ensuite ligoté le cadavre pour le descendre à la cave dans l'espoir de le jeter dans un étang puis avait réfléchi et projeté d'enterrer le corps dans la cave, car il s'était rendu compte qu'il ne serait pas possible de transporter un corps aussi puissant. Croûte a reconnu qu'il avait dévalisé sa victime.

Il a affirmé que son cousin, Albert Doublet, âgé de 38 ans, qui était couché chez lui au moment du crime était absolument étranger à l'affaire. Croute a encore fait connaître que, depuis sa disparition, il avait vécu un peu au petit bonheur dans les bois et dans les carrières avoisinant Hengest. Il était arrivé au Dreuil-Hamel depuis quelques jours seulement et s'était caché dans la grange à l'insu de ses parents parce qu'il se trouvait chez un oncle.

Croute a été ramené à Amiens, déféré devant M. Baissette, juge d'instruction, qui l'a fait écrouer à la prison.

L'ÉLECTION DE LA REINE DE BEAUTÉ DU NORD

Pour la huitième fois, Valenciennes, l'Athénée du Nord va le dimanche 18 décembre, à 15 h., dans la salle des fêtes du Savoy-Dancing, élire « Miss Nord 1939 ». D'ores et déjà de nombreuses concurrentes du Nord, Pas-de-Calais, de l'Aisne et Ardennes se sont faites inscrire.

Le jury de ce tournoi de beauté est uniquement composé d'un délégué de l'administration municipale, d'un membre de la Société des Arts et des artistes valenciennois les plus renommés.

M. Millot, maire de la ville athénienne viendra honorer de sa présence cette manifestation d'art annuelle, ainsi que M. Charles Hélin, président des communes libres du Nord.

Les jeunes filles de 16 à 25 ans, habitantes du Nord, du Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes sont invitées à se faire inscrire le plus tôt possible, elles n'ont qu'à adresser au secrétariat de la commune libre, 23, avenue du Commerce à Valenciennes leurs noms, prénoms, adresse exacte, âge, profession. Ne sont admises à ce concours que des jeunes filles de nationalité française, détentrices de leur certificat de bonne vie et mœurs.

Les postulantes se présenteront au jury, nu-tête décemment vêtues dans le costume de leur choix, sans maquillage.

Au cours de ce bal aura lieu également l'élection des reines d'arrondissement et de Valenciennes. Les concours sont dotés de 500 fr de prix. La heureuse élue aura en outre la faculté de participer à l'élection de « Miss France 1940 ».

SYNDICAT DE L'INDUSTRIE DU CUIR DE LA RÉGION DU NORD

Mercredi 7 décembre avait lieu au siège Palais de la Bourse à Lille, l'assemblée générale de cet important Groupement sous la présidence de M. Rodolphe Wiertz, Président du Syndicat.

Au début de cette assemblée les diplômes, médailles et gratifications ont été distribués par le Syndicat Patronal aux collaborateurs suivants qui comptent 50 et 25 années de présence dans le même établissement :

50 années de présence : MM. Crunelle Alphonse des Etablissements Baugnies Frères à Vieux-Condé.

25 années de présence : MM. Vandevoorde Edmond, de la Tannerie André Klein à Cambrai ; Lobelle Alois, des Etablissements E. Poulet-Demeestère et Fils à Roubaix ; Lombert Jean-Baptiste Philippart Georges, Cocu Augustin, Demoutiez Ferdinand, Foucart Henri, Carlier Florent, Demasy Arthur, Durieux Jules, Marlier Albert, Donnet Idéphonse, Menu Lucien, Foucart Jules, Cappe Emile, Delcampe René, Megret Noël, Lucas Ursmar, Delcampe Georges, des Etablissements Baugnies Frères à Vieux-Condé ; Delgusie Marceau, de la Maison Paul Ducatteau à Roubaix ; Rennuit Joseph, de la Tannerie Nory à Sainghin-en-Weppes ; Loope Albert de la Tannerie Dupire et Fils à Wasquehal ; Algoet Jean-Baptiste, Pauwels Georges, Edfrennes Alphonse, Demouscron Victor, Losfeld Jean, Andry Désiré, Niemegerst Jean-Baptiste, Wanin Henri, Bossut Désiré, Thomas Jean-Baptiste, Lampe Alphonse, Dhenaryack François, Breda Jules, de la Tannerie Clovis Poullet et Fils à Lys-lez-Lannoy, Olivier Achille, de la Tannerie André Bourgois à Wattrelos.

M. le Président Wiertz adressa ses félicitations à ce personnel d'élite et eut un mot aimable pour chacun des lauréats.

A l'issue de cette réunion, un banquet réunissait les personnalités et les industriels du cuir dans les salons de l'Hôtel Bellevue.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

Conformément à l'Article 11 de la loi du 14 janvier 1933, la Commission de recensement des votes s'est réunie, le 8 décembre, à 15 h., à la Préfecture du Nord pour recenser les résultats des votes émis le 4 décembre pour le renouvellement partiel des Tribunaux de Commerce.

Les résultats ci-après ont été proclamés :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE. — Inscrits : 6 474. Votants : 1 858. Ont obtenu : Juges titulaires pour 2 ans : MM. Coustenoble Albert, 1.547 voix ; Giard Renné, 1.544 voix ; Minot Marcel, 1 544 voix ; Ronse Paul, 1.544 voix. — Juges suppléants pour 2 ans : MM. Dycke Edouard, 1 542 voix ; Lepoivre Albert, 1 539 voix ; Vandevoorde Robert, 1.546 voix. — Juge suppléant pour 1 an : M. Lepez Roland, 1 546 voix. — Il y a ballottage.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Inscrits : 1 664. Votants : 602. Ont obtenu : Juges titulaires : MM. Derville Maurice, 598 voix, élu ; Picquelle Louis, 598 voix, élu ; Planquart Léon, 597 voix, élu ; Valentin René, 599 voix, élu. — Juges suppléants pour 2 ans : MM. Demarcq Emile, 597 voix, élu ; Hirsch Joseph, 595 voix, élu ; Mullier Maurice, 600 voix, élu ; Voreux Maurice, 599 voix, élu. — Juge suppléant pour 1 an : M. Camus Emile, 597 voix, élu.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING. — Inscrits : 1 540. Votants : 778. Ont obtenu : Juges titulaires pour 2 ans : MM. Flipo Jules, 767 voix, élu ; Tiberghien Pierre, 767 voix, élu. — Juge titulaire pour 1 an : M. Desmettre Théodore, 765 voix, élu. — Juges suppléants pour 2 ans : MM. Duquennoy Romain, 769 voix, élu ; Loviton, 769 voix, élu ; Trentesaux Pierre, 769 voix, élu.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE. — Inscrits : 3 562. Votants : 1 333. Ont obtenu : Juges titulaires pour 2 ans : MM. Bourdonnaud Jean, 1306 voix, élu ; Dekytspotter Maurice, 1313 voix, élu ; Leclune Maurice, 1310 voix, élu. — Juge titulaire pour 1 an : M. Mancha Lucien, 1312 voix, élu. — Juges suppléants pour 2 ans : MM. Belle Joseph, 1308 voix, élu ; De Borville, 1312 voix, élu. — Juges suppléants pour 1 an : MM. Desbonnets Georges, 1304 voix, élu ; Provost Marcel, 1294 voix, élu.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAMBRAI. — Inscrits : 4 178. Votants : 1.684. Ont obtenu : Juges titulaires : MM. Cordonnier Victor, 1638 voix, élu ; Dunna Adolphe, 1677 voix, élu. — Juges suppléants : MM. Decupère E., 1648 voix, élu ; Yzerman A., 1671 voix, élu.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VALENCIENNES. — Inscrits : 3.434. Votants : 1 257. Ont obtenu : Juges titulaires pour 2 ans : MM. Devaine Jules, 1306 voix, élu ; Hennebicot Gaston, 1302 voix, élu ; Vilain Jules, 1311 voix, élu. — Juge titulaire pour 1 an : M. Delame Charles, 1304 voix, élu. — Juges suppléants pour 2 ans : MM. Decool Germain, 1307 voix, élu ; Desmons Jules, 1210 voix, élu. — Juges suppléants pour 1 an : MM. Henno Paul, 773 voix ; Lemoitier Arnold, 4 voix ; Pouille Arthur, 450 voix. — Il y a ballottage pour le dernier siège.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 9 décembre : Soleil : Lever, 7 h. 33 ; coucher, 16 h. 54 ; Lune : Lever, 18 h. 40 ; coucher, 8 h. 05. — Aujourd'hui : Sainte-Léocadie. — Demain : Saint-Valera.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 8 décembre 1938, à 17 h. 45. Barometre : 749 mm. 8 ; baisse depuis la veille, à 17 h. 45 : 8 mm 5 ; Thermomètre : Fronde : 9.6 ; Minima : 3.1 ; Maxima : 10.2 ; Etat hygrométrique : 100 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 45 : 5 mm. 4 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; grosse pluie ; Prévisions pour aujourd'hui : Mauvais temps ; Ciel couvert ; pluie.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Pluies intermittentes au début de la nuit suivies d'amélioration par l'Ouest ; assez belles belles éclaircies demain ; rares averses le matin ; Vent de Sud-Ouest, puis Ouest, modéré. Le minimum de température sera stationnaire.

JEUX D'ESPRIT

pour s'amuser en famille...

ANAGRAMMES

Recherchez les trois anagrammes qui, dans la phrase suivante, sont représentées par des tirets :

Après que ces brigands, nés pour la —, eurent dévalisé le château que l'amiral — avait dû abandonner pour rallier son escadre, le chef de la bande, lors du partage, s'attribua le dessus du —.